



Association des Multicoques Habitables (AMH)

409, allée de la Roseraie

06250 MOUGINS

didier.sapanel@wanadoo.fr

☎ / fax : 04.92.92.85.61 web : <http://www.multicoques-habitables.com/>

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2011

Le samedi 10 décembre à 16h l'A.G. 2011 est ouverte.

Les statuts n'imposant pas de quorum, ses délibérations sont donc recevables et valides.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Allocution de Bienvenue du Président,
2. Rapport Moral du Président et approbation,
3. Lecture et approbation des comptes de l'exercice écoulé,
4. Lecture et approbation du budget prévisionnel,
5. Fixation et approbation du tarif des certificats de jauge,
6. Fixation et approbation des nouvelles cotisations,
7. Règlement du challenge AMH 2012
8. Questions diverses.

Le Président, Didier SAPANEL, remercie les participants d'avoir pris sur leur temps pour assister à cette A.G. et les représentants de Saint Malo de nous avoir mis à disposition leur stand.

Présentation du rapport moral.

Cette année encore l'animation de la classe et l'amélioration constante de la jauge Multi2000 seront nos priorités. Il est émis l'idée que l'AG de l'AMH puisse dorénavant se dérouler non au salon nautique de Paris mais au salon du multicoque dont la pérennité semble assurée. Cette année, ce salon doit se tenir du 18 au 22 avril à Lorient.

2) Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente les comptes de l'exercice écoulé faisant ressortir un excédent de 376.81 Euros pour un chiffre d'affaire de 2949 €uros.

L'actif de l'AMH s'élève à 838,24 €uros dans l'attente des 615 €uros que la FFV doit nous ristourner sur les certificats émis en 2011.

3) Les comptes de l'exercice écoulé sont approuvés à l'unanimité

Le Président présente le budget 2011 dans ces grandes lignes. Il s'agit d'un budget réaliste, tablant sur une stabilité du nombre des certificats émis et des adhésions.

4) le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

Suite à la réunion jauge auparavant, il est proposé de maintenir le certificat à 30 Euros et de porter son renouvellement à 30 €uros. La validité reste restreinte à 4 ans. Il est convenu qu'une première demande de certificat est obligatoirement accompagnée d'une demande de numéro de voile.

L'évolution de la jauge suivant la préconisation d'Erik LEROUGE a été acceptée à l'unanimité. En 2012, le nombre de voiles embarquées ne tiendra pas compte des voiles de tempête comme les tourmentins et voiles de cap. Ces voiles sont considérées comme des éléments de sécurité.

D'autre part, comme il avait été envisagé lors de l'AG 2010, en **2012 une pénalité de 2 % de surface de voile sera appliquée** aux bateaux ayant déclaré une surface, sans les mesures certifiées par un jaugeur, un voilier ou un

groupe de concurrents. Pour les bateaux déjà jaugés, cette pénalité ne sera appliquée qu'à partir de janvier 2013. L'ensemble des certificats n'ayant pas mesuré leurs voiles sera alors réémis sans frais avec leur nouveau rating.

Une **séparation de la jauge Multi2000 en classes** sera mise en place cette année. Il est évident que le fait d'appartenir à des classes séparées n'empêche pas l'organisateur de la régata de les regrouper si le nombre de concurrents dans chaque classe est insuffisant. Le système est donc extrêmement souple et présente de nombreux avantages pour les comités de course qui peuvent réduire leur parcours pour les plus lents tout en laissant courir les plus rapides. Il est utilisé par toutes les jauges afin de tenir compte des différences de conditions affrontées par les bateaux en fonction de leur vitesse relative. Ainsi sont créées 3 classes :

- **M2K4** pour les ratings strictement inférieurs à 0,900,
- **M2K3** pour ceux compris entre 0,900 et 1,000
- **M2K1** pour les ratings supérieurs ou égaux à 1.

La mention de ces classes apparaîtra sur les nouveaux certificats émis et sur le tableur du site Web de l'AMH pour les anciens certificats jusqu'à leur renouvellement.

5) le montant des certificats et l'évolution de la jauge sont approuvés à l'unanimité

Les cotisations restent à 50 €uros pour les propriétaires. Les autres types d'adhésion sont inchangés.

6) Le montant des cotisations est approuvé à l'unanimité

Challenge AMH 2012 :

Pas de modification par rapport à l'an passé sur le fond.

Par contre les résultats seront établis en fonction des classes de handicap nouvellement créées et seuls les vainqueurs dans chaque classe seront récompensés.

D'autre part, un prix sera décerné à un concurrent sur proposition argumentée des responsables régionaux et vote du Conseil d'Administration. Le vainqueur se verra attribué le **Trophée Bernard Morel**.

7) Challenge AMH 2012 : approuvé à l'unanimité

Candidats au CA

Jean-François TERRIEN se retire et Gildas LUDOT se présente.

Didier SAPANEL, Jean-François DARON et Emmanuel PIRONNEAU sont reconduits aux postes de Président, Secrétaire et Trésorier pour l'année 2012.

8) Ces changements au CA sont approuvés à l'unanimité

A 17h30, l'A.G. est close.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Secrétaire Général
Jean-François DARON

le Président,
Didier SAPANEL

